

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis le 30 septembre 2025 à 09h30 à Le Pouzin, siège du Syndicat Mixte Numérian, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du 23 septembre 2025. En l'absence de quorum lors du Conseil Syndical du 23 septembre 2025 à 9h30, les membres du Conseil Syndical convoqués le ont été convoqués pour ce jour.

Présent(e)s : Messieurs BERNARD Jérôme, Président, LAMBERT Jean-Michel, MOULIN Gilbert, MONTBLANC Christophe, TOURVIEILHE Max, Mesdames RAYNAUD Christelle, Vice-Présidente et RAMERINI Danielle

Absent(e)s : Mesdames AUDIGIER Agnès, BERGERON Solange, BOURJAT Laëtitia, BSERENI Stella, CARRIER Martine, SANCHEZ Josiane, SCHERER Antoinette, Messieurs, BARRY Francis, BECHERAS Philippe, BIENNIER André, BOUCHARDON Mickaël, BOUSCHON Max, BRUN Claude, CAVROY Antoine, CHAUMONT Jean-Luc, FERLAY Aurélien, FRANCOIS Patrick, GAUTHIER Patrick, GRIFFE Gérard, LARUE Fabrice, MAISONNAT Pierre, MASSOLA Christian, MAZET Grégory, NAJI Driss, ROBERTON Gérard, SAIGNE Patrick, SENECLAUZE Bruno, VILLARD Benoît

Excusé(e)s : Monsieur FOUTRY Jean-Mary, LEBRAT Jérôme, PETITJEAN Gilbert

Pouvoirs : Monsieur MAUDUIT Jean-Yvon a donné pouvoir à Monsieur BERNARD Jérôme.

Assistaient en tant qu'invités : Odile DOUZET et Frédéric JACOUTON

Nombre de membres en exercice : 39
Nombre de membres présents : 7
Nombre de suffrages exprimés : 8
○ Pour : 8
○ Contre : 0
○ Abstention : 0

Secrétaire de séance : Gilbert MOULIN

RETRAIT DE L'ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN – COMMUNE DE GUILHERAND-GRANGES

Vu, le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5721-2 ;
Vu les statuts du Syndicat Mixte Numérian validés par délibération du 18 juin 2025 et notifiés par arrêté préfectoral n°07-2025-09-17-00002 du 17 septembre 2025 ;
Vu, la délibération de retrait de la commune de Guilherand-Granges n° 2025-026 du 17/04/2025 ;
Vu que le Conseil syndical du 23 septembre 2025 initialement convoqué le 16 septembre 2025 n'a pas atteint le quorum requis ;

La commune de Guilherand-Granges a entériné son retrait d'adhésion au Syndicat Mixte Numérian lors de sa dernière assemblée délibérante.

Il est proposé au Conseil Syndical d'approuver sa demande de retrait conformément aux statuts du Syndicat Mixte NUMÉRIAN.

Celle-ci sera effective au 31/12/2025.

Il est annexé à la présente délibération :

- Annexe 1 : Délibération de la commune de Guilherand-Granges n° 2025-026 du 17/04/2025 entérinant son retrait au Syndicat Mixte Numérian,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

Après l'exposé de M. Jérôme BERNARD, Président,
Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- **Approuve le retrait de la commune de Guilherand-Granges au 31/12/2025.**
- **Autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré à Le Pouzin, le 30 septembre 2025,

Le Président,



Jérôme BERNARD